



# DOSSIER INSCRIPTION 2026-2027

## SERVICE ENFANCE / MAIRIE DE JUILLY



5 rue des Mésanges 77230 JUILLY  
Tél : 06.72.25.01.79 - [accueil.loisirs@juilly-77.fr](mailto:accueil.loisirs@juilly-77.fr)  
01.64.36.23.32 - [dderuyck@juilly-77.fr](mailto:dderuyck@juilly-77.fr)

Réservation sur le Portail Famille : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieJuilly77230/accueil>

### Horaires d'accueil

Mercredis → 8h30 - 13h30 ou 8h30 - 17h30 (Péri matin de 7h30 à 8h30 et péri soir de 17h30 à 18h30)

Vacances scolaires → 8h30 - 17h30 (Péri matin de 7h30 à 8h30 et péri soir de 17h30 à 18h30)

Les réservations seront validées dans la limite des places disponibles. Les annulations ne seront pas facturées si elles sont effectuées au plus tard :

- 2 semaines avant la date souhaitée pour les mercredis
- 2 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour de la période de « petites vacances »
- 4 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour de la période de vacances estivales

Péri scolaire Matin → 7h30 - 8h10

Péri scolaire Soir → 16h30 - 18h30

Restauration scolaire → 11h30 - 13h30

Les réservations sont à faire au plus tard la veille avant 9h30 (le vendredi pour le lundi suivant)

Document à remplir :

- ✚ Fiche sanitaire ci-jointe (recto-verso)

Document à consulter :

- ✚ Règlement intérieur

à récupérer à la Mairie ou à l'accueil de loisirs ou consultable sur  
<http://www.juilly77.fr/fr/information/48455/accueil-loisirs-abracadabra>

Documents à joindre :

- Fiche sanitaire
- Justificatif de domicile récent (Electricité, Gaz, Eau)  
(Il pourra vous en être demandé un nouveau à la rentrée en cas de nécessité)
- Attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant (Septembre 2025)
- Copie des vaccins de l'enfant (si changement durant l'année)
- Copie du livret de Famille (si changement durant l'année)
- Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du foyer fiscal (sauf pour les extérieurs ou si vos ressources mensuelles sont supérieures à 3500 €)  
*Ce document pourra être remis en Mairie ultérieurement si vous ne l'avez pas au moment de l'inscription. Attention, il n'y aura pas de rétroactivité sur les factures.*



Ce dossier est à renouveler chaque année ;  
Tout dossier incomplet sera refusé.

Merci de votre compréhension.

